Décret n° 2025-172 du 13 nai 2025. M. **MOUSSAVOU (Guy)** est nommé directeur général de l'école nationale de formation initiale et continue des enseignants.

M. **MOUSSAVOU (Guy)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MOUSSAVOU (Guy)**.